

La construction de la Marina fait l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat

Une conciliation d'ici la fin de la semaine?

Une table ronde a réuni dimanche à Port-Valais les promoteurs de la Marina, les autorités communales, le président de la Fondation AMJ et l'opposant au projet. Une nouvelle séance, qui pourrait déboucher sur un accord est agendée d'ici la fin de la semaine.

Le 19 mai dernier, la Municipalité de Port-Valais accordait à la société White Sand le permis de construire pour la Marina.

Suite à la mise à l'enquête le 12 décembre 2003, trois opposition s'étaient déclarées. La première, issue du WWF, fut retirée suite à un accord sur des mesures compensatoires. La seconde, émanant d'un particulier, ne comportait aucune motivation et fut jugée irrecevable. La troisième, œuvre des «citoyens de Port-Valais», a été levée par la commune.

Ses instigateurs avaient jusqu'au 19 juin pour faire recours auprès du Conseil d'Etat. Une procédure qui a bel et bien été initiée. Contacté vendredi, le promoteur Blaise Carroz expliquait: «C'est frustrant, car nous sommes prêts

à démarrer le chantier. 312 clients attendent que le début de la vente démarre. Mais nous sommes toujours ouverts au dialogue et allons tenter d'aplanir les difficultés.»

Dimanche soir, une séance réunissant plusieurs personnalités s'est déroulée à Port-Valais. «Nous avons entamé de nouvelles discussions en présence d'Hervé Fournier, président de la Fondation Art Mobile Jazz (AMJ), du président de la commune Paul Baruchet, de Michel Cachat, qui représente les "citoyens de Port-Valais" et de moi-même», expliquait hier Blaise Carroz.

Paul Baruchet et Michel Cachat sont tous deux membres de la Fondation AMJ.

Cette réunion laisse-t-elle entrevoir une issue? Blaise Carroz se veut optimiste: «Nous avons effectué une bonne

partie du travail. Les différentes parties se réuniront à nouveau d'ici la fin de la semaine pour tenter de finaliser un terrain d'entente.»

PROJET À 60 MILLIONS

Président de la commune, Paul Baruchet confirme: «Nous avons mis les choses à plat. Mon souhait, c'est qu'un accord permettant de lever le recours soit trouvé et que les travaux puissent enfin commencer.»

Pour mémoire, le complexe Marina comprendra une septantaine d'unités de logements résidentiels ainsi qu'une zone portuaire entièrement équipée. L'ensemble est évalué à quelque 60 millions de francs.